



IBLCE

**International Board of
Lactation Consultant Examiners**

*Jury international responsable du certificat de
consultant en lactation*

Supplément pour la recertification FRANCE et SUISSE

Date de l'examen : Lundi 28 juillet 2008

**Echéances pour recertification par CERPs :
fin février, août et octobre 2008**

Ce *Supplément pour la recertification* doit être lu avec

- Le *Formulaire de recertification*, et
- Si vous recertifiez par examen – Le *Guide d'information du candidat* ou
- Si vous recertifiez par CERPs – le *Livret d'information pour la recertification/Le Manuel d'IBCLC*

Lisez avec attention les pages A3 et A4 de ce document au sujet des dates d'échéances et des droits d'inscriptions; certains points de la page A3 ne vous concernent pas et sont destinés aux nouveaux candidats (par ex : inéligibilité).

Les dates d'échéance pour la recertification ont été modifiées, votre certification est maintenant valable jusqu'au 31 octobre 2008.

Si vous devez recertifier par examen, vous recevrez le *Guide d'information du candidat*. Bien qu'il ait été écrit pour l'information des nouveaux candidats, il contient des informations intéressantes pour un IBCLC recertifiant par examen. Si vous avez le choix de recertifier par CERPs ou par examen vous pouvez en demander une copie. Dans tous les cas, nous vous demandons d'utiliser pour vous inscrire le *Formulaire de recertification* ci-joint (et non celui du *Guide d'information*).

Le Bureau d'IBLCE situé en Autriche gère toutes les opérations de l'IBLCE en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Il travaille en étroite collaboration avec le Bureau international d'IBLCE situé aux États-Unis. En Suisse les candidats ont la possibilité de s'adresser à leur coordinatrice IBLCE nationale. En France, les candidats ont la possibilité de s'adresser à leur coordinatrice IBLCE pour la recertification. Pour obtenir d'autres exemplaires du Guide d'information du candidat ou de ce Document complémentaire pour l'inscription ou pour envoyer votre candidature, veuillez vous adresser à (voir page A2):

***Gardez une copie du formulaire de recertification,
conservez également ces pages pour consultation.***

CONTACTS

<p>IBLCE en Europe Ilse Bichler, IBCLC Administratrice IBLCE Steinfeldgasse 11 2511 Pfaffstaetten Autriche Tél : +43 2252 20 65 95 Télécopie : +43 2252 20 64 87 office@iblce-europe.org</p>	<p>Pour la Suisse Johanna Thomann, IBCLC Coordinatrice IBLCE Schulhausstrasse 26 3052 Zollikofen Suisse Tél./ Télécopie : 031 911 35 36 ch@iblce-europe.org</p>	<p>Pour la France Chantal Audoin IBCLC Coordinatrice IBLCE Chantal Audoin IBCLC 7, rue de Cherbourg 31300 Toulouse Tél. : 05 61 42 96 95 fr@iblce-europe.org</p>
---	---	--

Lieux d'examen dans votre région en 2008 : **Lieux d'examen dans le monde :**

France : Paris

Suisse : Berne

Belgique : Leuven

Plusieurs autres lieux d'examen en Europe

Moyen Orient, Afrique, Asie, Australie

Canada, Etats-Unis d'Amérique

Amérique du Sud

Langues dans lesquelles l'examen est proposé ou traduit en 2008 : Allemand, anglais américain et britannique, français, néerlandais, italiens. Autres langues sur demande.

<i>DATES IMPORTANTES 2008</i>	
28 février 2008	Première échéance pour les IBCLCs recertifiant par CERPs.
28 février 2008	Date limite pour envoyer de demande de bourse auprès de MILCC
31 mars 2008	Première échéance d'envoi du dossier de candidature complet avec paiement des droits d'inscription.
30 avril 2008	Echéance normale d'envoi du dossier de candidature complet avec paiement des droits d'inscription.
15 mai 2008	Date limite (dernier jour) pour l'envoi du dossier de candidature complet et des droits d'inscription.
Fin mai 2008	Toutes les candidatures reçues en mars et en avril auront été examinées et les candidats dont les dossiers sont incomplets auront été contactés par IBLCE
20 juin 2008	1 ^{er} date limite de demande de remboursement des droits d'inscription en cas de désistement.
fin juin 2008	Les candidats reçoivent leur formulaire d'admission et les informations sur le lieu de l'examen
15 juillet 2008	2 ^{ème} date limite de demande de remboursement des droits d'inscription en cas de désistement.
28 juillet 2008	EXAMEN Seulement pour IBCLCs recertifiant par CERPs : Deuxième date limite de demande de bourse auprès de MILCC
31 août 2008	2 ^{ème} échéance pour les IBCLCs recertifiant par CERPs.
mi octobre 2008	Envoi et mise en ligne (sur le site Internet) des résultats de l'examen, des relevés de notes, etc.
31 octobre 2008	Date limite pour les IBCLCs recertifiant par CERPs.
10 novembre 2008	Date limite d'envoi des demandes d'appel pour correction manuelle.

En renvoyant le formulaire d'inscription, vérifiez que vous en avez gardé une copie. Conservez également ces pages pour consultation.

FRAIS ET ÉCHÉANCES – INFORMATION

Les droits d'inscription sont fixés en fonction du pays de résidence et prennent en considération les coûts des structures administratives centrales et locales. Les tarifs donnés page A4 sont valables pour ce *Supplément pour la recertification*.

Les droits d'inscription doivent être payés **en EUROS**. Le paiement peut être effectué par virement bancaire **au compte de IBLCE in Europe, Ilse Bichler, Steinfeldgasse 11, 2511 Pfaffstaetten, Autriche:**

IBAN : AT55 2020 5012 0000 3067

BIC : SPBDAT21XXX, Sparkasse Baden, Autriche

Vous pouvez également payer par carte bancaire internationale, VISA ou MASTERCARD comme il est indiqué sur le formulaire d'inscription. Merci de noter que l'acceptation de votre virement par la banque ne constitue pas une reconnaissance du droit à passer l'examen.

Le montant total des droits d'inscription dépend de la date à laquelle le dossier de candidature **complet** (avec tous les éléments demandés) est envoyé (cachet de la poste faisant foi). Merci de vérifier, sur le tableau de la page suivante, les trois échelons pour le montant des droits d'inscription et de vous assurer que les droits d'inscription que vous payez correspondent bien à la date à laquelle vous postez votre inscription.

IMPORTANT! Les dates d'échéances sont strictement appliquées.

AUTRES FRAIS

Candidature non retenue

Un candidat ne remplissant pas toutes les conditions requises pour passer l'examen sera remboursé de ses droits d'inscription à l'examen. Il sera déduit une retenue pour frais administratifs d'un montant indiqué page A4.

Frais de correction manuelle

Une demande de correction manuelle de la feuille de réponse à l'examen doit être accompagnée du montant des frais correspondants indiqué dans le tableau de la page A4. (*Voir Guide d'information du candidat p. 27*)

Duplicata de certificat attestant de votre qualité de consultant en lactation IBCLC

En cas de changement de nom, d'original détérioré, etc. , il est possible de faire par écrit une demande de duplicata de certificat. Joindre l'original de votre ancien certificat à votre demande. Voir le montant des frais administratifs et d'envoi du nouveau certificat page A4. Si un certificat envoyé par IBLCE vous parvenait détérioré, il serait remplacé gratuitement si le bureau de l'IBLCE en est informé immédiatement.

Dates limites de désistement

Les droits d'inscription sont partiellement remboursables. Un candidat qui décide de ne plus se présenter à l'examen, quelle qu'en soit la raison, doit envoyer une demande écrite et signée de remboursement en respectant le calendrier de la page suivante. Si le candidat a déjà reçu son dossier d'admission à l'examen, il doit le retourner avec sa demande. Il n'est demandé aucune justification au sujet du désistement.

L'inscription ou les droits d'inscription ne peuvent être reportés d'une année sur l'autre. Un candidat ne peut pas non plus se présenter à l'examen avec les droits payés par un autre candidat. La demande de remboursement ne peut être faite que par le candidat concerné. Si les droits d'inscription ont été payés par un tiers, le remboursement sera effectué à ce tiers.

Un candidat dont la candidature est acceptée sous réserve que son dossier d'inscription soit complété, et qui se rend compte qu'il ne pourra satisfaire à toutes les conditions d'accès à l'examen avant la date des épreuves, ne peut être certifié et doit se désister en envoyant sa demande de remboursement suivant le calendrier de la page A4. Aucune demande de remboursement effectuée après les dates limites indiquées page A4 ne sera prise en considération. Ceci comprend le cas où la demande est effectuée par un candidat qui ne s'est pas présenté le jour de l'examen.

DROITS D'INSCRIPTION ET ECHEANCES POUR 2008

Droits d'inscription identiques par examen ou par CERPs, mais échéances différentes

Si, initialement, vous avez demandé une recertification par examen, vous pouvez demander de basculer sur une recertification par CERPs (si vous avez les points nécessaires) dans la limite de la date d'échéance; vous devrez payer le complément si la demande est faite sur le temps de l'échéance suivante.

France, Belgique et la Suisse (Euros)

	Echéances CERPs	Echéances examen	Recertification
Droits d'inscription (1ère échéance)	Postés le 28 février 2008 ou avant	Postés le 31 mars 2008 ou avant	€ 220,--
Droits d'inscription (échéance normale)	Postés entre le 1er mars et le 31 août 2008 au plus tard	Postés entre le 1er et le 30 avril 2008 au plus tard	€ 250,--
Droits d'inscription (dernière échéance)	Postés entre le 1er septembre et le 31 octobre 2008 au plus tard	Postés entre le 1er et le 15 mai 2008 au plus tard	€ 320,--
Candidature non retenue (frais)			€ 50,--
Correction manuelle		Demande postée au plus tard le 10 novembre 2008	€ 50,--
Duplicata de certificat			€ 20,--
Remboursement en cas de désistement		Demande postée au plus tard le 20 juin 2008	€ 120,--
Remboursement en cas de désistement		Demande postée entre le 21 juin et le 15 juillet 2008	€ 80,--

Paiement : Par virement bancaire, voir page A3
Par carte de crédit, sur le formulaire d'inscription

Confirmation de paiement :

Vous recevrez un reçu avec vos papiers de recertification.

BOURSE OCTROYEE PAR "MILCC"

L'organisation internationale "Monetary Investment for Lactation Consultant Certification" (MILCC) octroie des bourses à des candidats à l'examen organisé par IBLCE ayant des revenus très faibles. Ceci vaut également en cas de recertification.

Un formulaire de demande de bourse à MILCC peut être demandé à IBLCE.

Il doit être envoyé avec le dossier d'inscription complet à votre Coordinatrice le **28 février 2008** au plus tard. Seulement pour IBCLCs recertifiant par CERPs : Deuxième date limite de demande de bourse auprès de MILCC le **31 juillet 2008** au plus tard.

IBLCE vous fournira avec plaisir tout renseignement sur la façon dont vous pouvez faire un don à MILCC.